

**Examen de Certification Complémentaire,  
Option Discipline Non Linguistique (DNL)**

**Session 2015**

**Rapport du jury**

**Anne PERY, IA-IPR de mathématiques**

**Martine VERGNAUD, IA-IPR d'anglais**

## SERVICE INTER-ACADÉMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

<b>I. Un examen complexe</b>	<b>page 3</b>
1. Modalités de l'épreuve orale	page 4
2. Critères d'évaluation	page 4
3. Profil des candidats reçus	page 5
4. Maîtrise de la langue	page 5
5. Connaissance des enjeux de l'enseignement de DNL	page 5
6. Rappels et remarques	page 6
6.1. Pertinence des candidatures	page 6
6.2. Autres certifications	page 7
6.3. Fragilité de certaines candidatures	page 7
<b>II. La session 2015</b>	<b>page 8</b>
1. La session en chiffres	page 8
2. Résultats pour l'Ile de France	page 9
3. Résultats par académie	page 10
4. Résultats par voie d'enseignement	page 10
5. Résultats par LVE	page 10
6. Résultats par DNL	page 11
<b>III. Textes réglementaires, sites institutionnels</b>	<b>page 12</b>

Les présidentes du Jury remercient  
les membres du jury, enseignants et inspecteurs, pour leur implication  
ainsi que Madame Aline SICARD, responsable de l'examen pour le SIEC,  
qui ont permis cette fois encore que l'examen ait lieu dans les meilleures conditions.

## SERVICE INTER-ACADÉMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

### I. Un examen complexe

**L'examen de « Certification Complémentaire, option DNL »**, que passent les enseignants de l'enseignement général comme de l'enseignement professionnel pour être autorisés à enseigner dans une Section Européenne ou de Langues Orientales (SELO) entre dans sa 12<sup>ème</sup> année d'existence. Il est défini par la circulaire du 23 décembre 2003 (B.O. n°7 du 12 février 2004), modifiée par l'arrêté du 27 septembre 2005 (publié au J.O. du 8 octobre 2005) et par la note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 (publiée au B.O. n°39 du 28 octobre 2004).

**Le jury félicite tous les candidats** qui ont fait l'effort de préparer et de passer cet examen. En s'engageant dans cette forme d'enseignement exigeante, les lauréats contribuent à l'extension de la pratique des langues vivantes dans toutes les disciplines et à la promotion de l'ouverture internationale des établissements scolaires des trois académies d'Ile de France.

**Le jury a réuni 45 commissions d'interrogation**, le 23 et le 27 mars 2015 à la Maison des Examens, site d'Arcueil (contre 34 commissions en 2014). Comme les années précédentes, les candidats présents ont été interrogés par des commissions composées d'un inspecteur (IA-IPR, IEN ET-EG) de leur discipline non linguistique (DNL) d'inscription, un inspecteur (IA-IPR, IEN ET-EG) de la langue vivante (LV) d'inscription et dans la mesure du possible d'un enseignant de la DNL d'inscription du candidat qui exerce en SELO, lui-même titulaire de la certification complémentaire dans la LV du candidat. Pour quelques candidats, l'enseignant présent dans la commission n'enseigne pas dans la discipline du candidat mais dans une discipline voisine. Nous rappelons que la présence d'un enseignant de DNL dans les commissions est facultative.

**Les résultats de cette session montrent, cette année encore, que la certification est un examen complexe** qui demande une solide préparation dans quatre grands domaines : LVE, cadre réglementaire des SELO, didactique et pédagogie spécifiques à l'Enseignement d'une Matière par Intégration à une Langue Etrangère (EMILE, aussi appelé CLIL, *Content and Language Integrated Learning*), et enfin, projets et dispositifs favorisant l'ouverture internationale.

**La consultation des Bulletins Officiels de l'Education Nationale (BOEN)** n°33 du 3 septembre 1992 (Circulaire n° 92-234 ), n°31 du 30 août 2001 (Note de service n°2001-151 du 27-07-2001), n°39 du 28 octobre 2004 (note de service 2004-175 du 19-10-2004) et également du numéro spécial N°1 du 4 février 2010 (Circulaire n°2010-008 du 29-01-2010) indiquera aux candidats dans quelle direction ils doivent orienter leur réflexion et leur préparation. Ils tireront également profit d'une recherche sur divers sites institutionnels (Eduscol, Emilangues, le Centre International d'Etudes Pédagogiques, le Réseau CANOPE en particulier, sans oublier les portails académiques dédiés aux relations internationales, aux langues vivantes et aux DNL).

Au niveau académique, des formations spécifiquement orientées sur les SELO ou la Certification Complémentaire en langue option DNL sont organisées par les services en charge de la formation professionnelle des personnels de l'Education Nationale, les ESPE ou par les Délégations Académiques aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DAREIC).

**Divers programmes internationaux**, mis en œuvre sous l'égide de la communauté européenne ou dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération, permettent aux personnels d'effectuer des stages

## SERVICE INTER-ACADÉMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

à l'étranger, avec des durées et des objectifs variables. Ils sont spécialement destinés aux enseignants français désireux de parfaire leur compétence en langue étrangère, de donner une dimension internationale à leur pratique, ou de mieux connaître les systèmes éducatifs des pays membres (en particulier programmes Brigitte Sauzay, Jules Verne, Comenius, Grundtvig. Visiter le site de l'agence Europe-éducation-formation-France : <http://www.europe-education-formation.fr/>).

### 1. Modalités de l'épreuve orale

Le jury a, préalablement à l'entretien, pris connaissance du mémoire rédigé par chaque candidat. Ce mémoire n'est pas soumis à notation.

Les candidats sont évalués en fonction de critères déterminés par la note de service n°2004-175, du 19 octobre 2004. Sont déclarés admis ceux qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale, notée sur 20.

#### À compter de la session 2015 le déroulé de l'épreuve orale est le suivant :

(Accueil du candidat)

- **10 minutes maximum** de présentation par le candidat, en LV, de son parcours, sa formation universitaire, ses qualifications professionnelles, ses éventuels séjours à l'étranger, sa motivation, ses projets, etc. Cette première partie permet d'apprécier, entre autres choses, la capacité du candidat à s'exprimer en continu dans la LV d'inscription ;
- **20 minutes maximum** d'entretien comprenant deux temps distincts :
  - **environ 10 minutes** d'interaction en LV, avec l'IPR de LV, le professeur (si la commission en compte un) et éventuellement l'IPR de la discipline ;
  - **environ 10 minutes** d'entretien en français avec les divers membres de la commission.

**L'entretien est toujours conduit dans le but d'aider le candidat** à préciser ou à faire progresser sa réflexion.

### 2. Critères d'évaluation

**En référence à la note de service du 19 octobre 2004 parue au BO du 28 octobre 2004**, les commissions d'interrogation fondent leur évaluation sur les critères suivants:

- la maîtrise d'une langue étrangère au moins au niveau B2 du CECRL, évaluée dans la capacité à s'exprimer en continu et à participer efficacement à un échange en langue étrangère ;
- la réflexion du candidat sur le type de projets qu'il pense pouvoir mener en LV dans sa DNL et sur le bénéfice, en termes de compétences en LV et dans la DNL, que les élèves peuvent tirer d'un enseignement médiatisé par la communication en LVE ;
- les stratégies pédagogiques les plus à même de produire un effet positif à la fois sur les apprentissages de la DNL et de la LV ;
- les buts et modalités de l'enseignement dit européen ou de langue orientale et son cadre officiel (connaissance des textes et de la réglementation, des modalités d'évaluation des élèves à l'examen du baccalauréat, des procédures de certification);
- la connaissance qu'a le candidat des sources et ressources documentaires utilisables pour l'enseignement de sa DNL en langue étrangère;

## SERVICE INTER-ACADÉMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

- l'inscription dans un parcours européen, ou plus généralement international, des élèves bénéficiant de l'enseignement d'une DNL en langue étrangère en SELO ;
- les coopérations à mettre en place avec divers acteurs, tant au niveau de l'établissement qu'avec des partenaires étrangers ;
- l'inscription de ces enseignements dans un projet global qui profite à tout l'établissement ;
- la compréhension qu'a le candidat des spécificités de la bi-culturalité ;
- la connaissance qu'a le candidat de la manière dont sa DNL est enseignée dans le ou les pays étrangers concernés par la LV d'inscription.

### 3. Profil des candidats reçus

**Les candidats reçus sont naturellement ceux qui ont su allier plus particulièrement :**

- une maîtrise de la LV qui leur permet de s'exprimer et de dialoguer aisément avec leurs interlocuteurs ;
- des qualités de communication et des réactions pertinentes aux questions du jury ;
- une bonne connaissance du cadre réglementaire et de la dimension biculturelle des SELO ;
- un projet déjà défini ou engagé dans le domaine de l'ouverture internationale et des échanges ;
- une réflexion sur la pluridisciplinarité et la transversalité, voire une expérience de travail pluridisciplinaire ;
- une compétence pédagogique appuyée sur un vécu professionnel solide ;
- une réflexion didactique et pédagogique pertinente sur l'enseignement de la DNL en LV ;
- une motivation forte, bien argumentée et soutenue par une capacité à mener des projets ;
- un projet professionnel clairement lié à la certification sollicitée, tourné vers les élèves.

### 4. Maîtrise de la langue

**L'examen de Certification Complémentaire n'est pas une simple formalité linguistique : la maîtrise d'une LV est une condition nécessaire mais non suffisante.**

Le professeur de DNL n'est pas professeur de langue mais il doit cependant pouvoir constituer un modèle linguistique pour les élèves. Le candidat doit donc s'exprimer dans une langue orale fluide, assez riche, juste lexicalement et grammaticalement ; la qualité phonologique doit être bonne. Il est attendu de lui qu'il maîtrise à la fois la langue de la communication courante, les termes scientifiques de sa discipline et qu'il soit capable de réagir avec aisance aux questions des membres de la commission, comme il devra le faire à celles des ses élèves. Il va de soi qu'il ne lise pas un texte écrit ou qu'il ne récite pas un discours appris.

Parmi les causes d'échec, on retrouve souvent le constat que les candidats s'expriment dans une « langue francisée », marquée par une qualité phonologique insuffisante. Une maîtrise insuffisante de la grammaire et du lexique des langues présentées induit une baisse qualitative dans la phase d'interaction par rapport à la première étape de l'examen.

### 5. Connaissances des enjeux de l'enseignement de DNL

**Dans les trois autres domaines, les défauts relevés proviennent :**

- d'une maîtrise insuffisante ou superficielle des questions didactiques (en particulier : la sous-estimation des difficultés posées aux élèves par la communication en LV et la

## SERVICE INTER-ACADÉMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

méconnaissance des stratégies pédagogiques facilitant à la fois les appropriations linguistiques et disciplinaires) ;

- de la réduction des difficultés liées à l'enseignement en langue au seul problème du lexique ;
- de l'absence de projet de coopération ou même de communication avec les collègues de LV ;
- d'une connaissance insuffisante du cadre réglementaire des SELO (projet d'échanges, actions favorisant l'ouverture internationale, évaluation des élèves) ;
- d'une démarche autocentrée, déconnectée de tout projet au niveau de l'établissement et des élèves;
- d'une difficulté à prendre du recul par rapport à sa propre expérience d'enseignant, voire d'élève ;
- d'une connaissance insuffisante des modalités et des finalités de l'examen même (confusion Certification Complémentaire option DNL / examen du DCL / certification option FLE) ;
- d'une absence de distance réflexive donnant parfois le sentiment d'une présentation apprise par cœur.

Les démarches de formation entreprises personnellement par des candidats motivés peuvent bien évidemment leur permettre de réussir cet examen, mais les formations dispensées en académie restent un apport indéniable pour compléter une solide expérience professionnelle.

**Il est conseillé d'aller assister à des cours de DNL ainsi qu'à quelques cours de langue vivante.**

### 6. Rappels et remarques

#### 6.1. Pertinence des candidatures

**Le jury a cette année, comme les années passées, examiné avec intérêt certaines candidatures relativement atypiques.** Le jury apprécie l'honnêteté de ces demandes d'enseignants qui souhaitent s'engager dans des projets d'enseignement intégré (EMILE), en dehors du cadre d'une SELO, et veulent savoir si leurs compétences le leur permettent. De tels projets d'enseignement sont réglementairement définis (Enseignement Technologique en Langue Vivante « ETLV ») ou encouragés (Discipline Autre que Linguistique « DAL ») par les dispositions de la réforme du lycée. L'importance des langues vivantes dans la formation et l'insertion des élèves et des étudiants est une évidence.

Si toute personne est libre de s'inscrire à un examen quand elle réunit les conditions réglementairement posées, **il appartient en revanche aux candidats de juger de la pertinence de leur démarche**, de déterminer si elle correspond à un projet réalisable, de se projeter dans des modalités et des contenus d'enseignement que la commission sera en mesure d'apprécier.

Etre titulaire de la Certification Complémentaire en Langue Vivante, option DNL, est nécessaire pour être autorisé à enseigner une DNL en SELO au niveau du lycée et pour participer au mouvement spécifique pour les postes liés à l'existence de SELO dans les lycées.

Peuvent aussi candidater, dans des conditions très précises et très restreintes, les professeurs de langue vivante étrangère, **à la double condition qu'ils demandent à être certifiés dans une discipline non linguistique et qu'ils soient effectivement compétents dans cette DNL** (cela veut dire qu'ils en maîtrisent les connaissances scientifiques, le cadre épistémologique et les aspects didactiques, qu'ils sont titulaires d'un diplôme de niveau II dans cette discipline – Licence ou Master, par exemple, obtenu en France ou à l'étranger). **L'entretien avec le jury et la présentation du candidat ont dans**

## SERVICE INTER-ACADÉMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

**tous les cas, vocation à revenir sur la formation initiale et le parcours universitaire du candidat** afin d'apprécier son niveau de maîtrise scientifique, ses connaissances et son aptitude à enseigner la DNL d'inscription. Les candidats dans cette situation particulière ne seront donc pas surpris des questions très pointues que pourront leur poser les membres du jury pour vérifier leurs compétences.

Pour les professeurs de lettres, de documentation et les professeurs de langue vivante, solliciter la certification de leurs compétences avant de s'engager dans un quelconque projet est une attitude responsable, mais **cela ne débouchera pas sur une affectation particulière. Il n'existe, à l'heure actuelle, pas de postes spécifiques en SELO pour ces professeurs.**

L'enseignement de **Littérature Etrangère en Langue Etrangère est un enseignement linguistique** : il est classé dans les épreuves de langue vivante de la série L au baccalauréat ; il est hors du champ des DNL. Il est de ce fait destiné à être assuré par les enseignants des langues vivantes concernées.

Les enseignants stagiaires peuvent également présenter cet examen professionnel.

### 6.2. Autres certifications

**La Certification Complémentaire, option DNL**, permet exclusivement d'enseigner une DNL en langue étrangère dans les SELO des lycées français (implantés sur le territoire national ou à l'étranger); elle **ne permet pas d'enseigner une DNL en français à l'étranger**. Elle **ne certifie pas un niveau de compétence en langue étrangère**. Les candidats qui souhaitent une validation de leurs compétences de communication en langue étrangère doivent plutôt s'orienter vers **le Diplôme de Compétence en Langue** (DCL, renseignements auprès des GRETA). Elle ne certifie pas les compétences en français des enseignants qui désirent enseigner à l'étranger. Dans ce cas, il faut passer une **Certification Complémentaire en Français Langue Etrangère**.

### 6.3. Fragilité de certaines candidatures

Les candidats procèdent à une préinscription en ligne sur le site du SIEC. **Leur inscription ne devient effective que lorsqu'ils ont fait parvenir au SIEC un mémoire d'un maximum de 5 pages dactylographiées**, rédigé soit en totalité en français, soit en partie en français et dans la LV d'inscription ; les candidats peuvent également soumettre une version de ce mémoire dans chacune des deux langues. Certaines inscriptions sont confirmées par un mémoire plus que succinct (une page dactylographiée, retraçant uniquement la chronologie des études et des postes occupés), qui laisse penser que le candidat n'a pas vraiment pris la peine de se préparer à l'examen. **Ce mémoire doit être conçu comme un outil de réflexion et de préparation, et non comme un banal curriculum vitae**. Le mémoire n'est pas évalué, cependant, le rédiger peut permettre au candidat de recenser et de peser ses forces et ses atouts, pour lui-même comme pour les présenter au jury. S'il sert de soutien à l'entretien avec le jury, **il n'est pas destiné à être lu ni redit à l'identique devant le jury**.

Nous invitons les candidats refusés mais véritablement motivés à renforcer leur préparation pour se représenter à l'examen dans de meilleures conditions. Quelles que soient les raisons qui poussent les candidats à se présenter à cet examen, **la connaissance du cadre réglementaire des SELO est impérative**. La Certification Complémentaire consacre des compétences, elle **peut** ouvrir des droits, qui se corrélient à des obligations, qui doivent être connues.

## SERVICE INTER-ACADÉMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

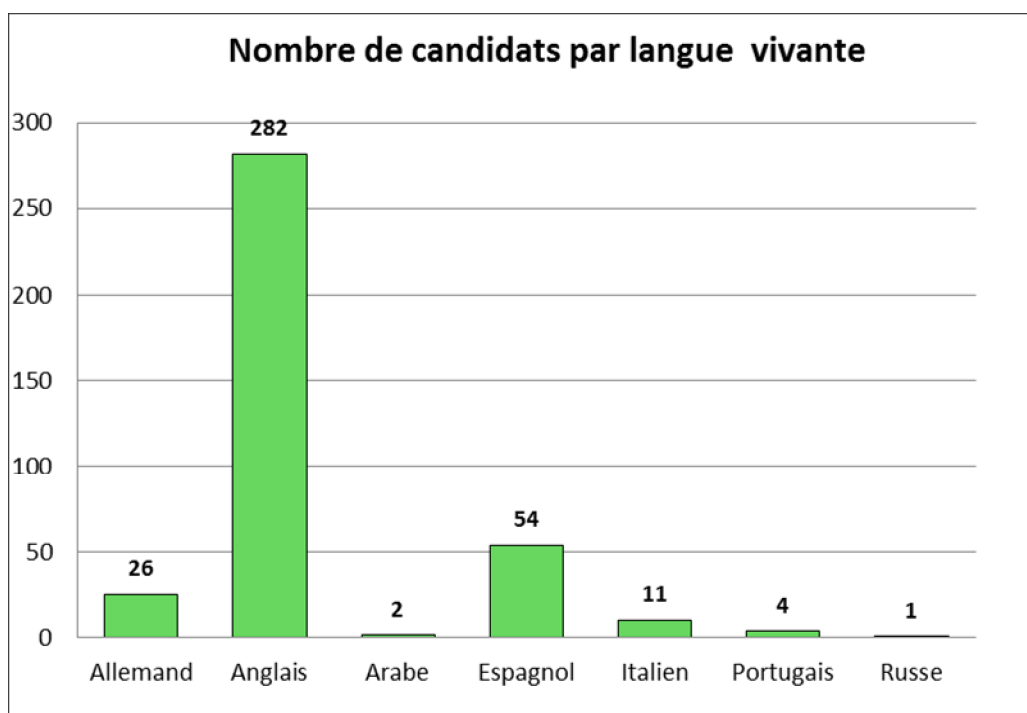
### II. La session 2015

#### 1. La session en chiffres

La session 2015 se démarque des sessions précédentes par une augmentation assez importante du nombre de candidats inscrits et de candidats effectivement présents. Quelques candidats se sont inscrits pour obtenir la Certification Complémentaire dans plusieurs langues.

	2015	2014	2013	2012
Préinscriptions	677	536	631	615
Candidats régulièrement inscrits	411	336	351	409
Candidats absents	31	20	40	39
Candidats interrogés	<b>380</b>	<b>316</b>	<b>311</b>	<b>370</b>
Taux présents / inscrits	92%	94%	88,6%	90,4%

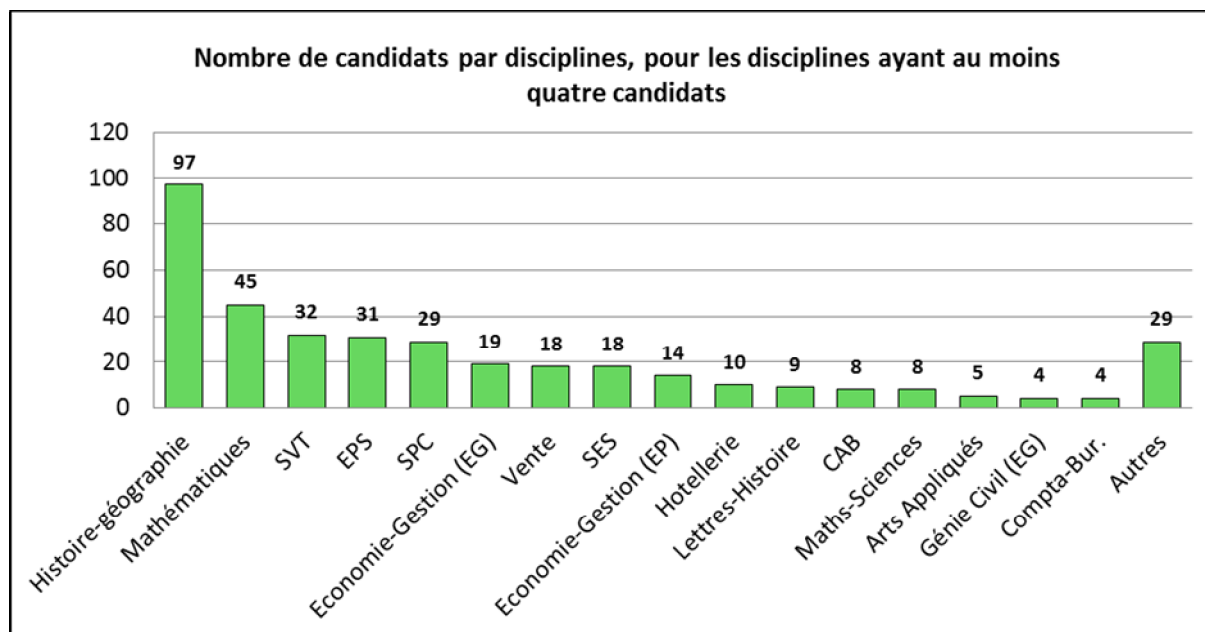
Les 380 candidats présents étaient répartis sur sept langues différentes avec une très forte majorité en anglais (74%).



Les 380 candidats ont passé la Certification Complémentaire dans plus de trente disciplines différentes. Toutefois la répartition est très inégale puisque l'histoire-géographie représente près du quart des candidats à elle seule et plus de 60% des candidats sont issues de cinq disciplines seulement (histoire-géographie, mathématiques, éducation physique et sportive, sciences de la vie et de la terre et sciences physiques et chimiques). On note toutefois une légère augmentation du taux de candidats dans les disciplines ayant moins de trois candidats. (8 % en 2015 et 6 % en 2014).



## SERVICE INTER-ACADÉMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS



### 2. Résultats pour l'Île de France

Sur les 380 candidats, 174 ont obtenu la Certification Complémentaire, soit un taux de réussite de 46%. Ce taux de succès global, quasiment égal à celui de l'année dernière, est sensiblement inférieur à celui des deux années précédentes. Il est évident que bon nombre de candidats peuvent espérer être admis, en améliorant leur préparation.

	2015	2014	2013	2012
Nombre de candidats interrogés	<b>380</b>	<b>316</b>	<b>311</b>	<b>370</b>
Nombre de candidats admis	<b>174</b>	<b>149</b>	<b>168</b>	<b>200</b>
Taux admis / présents	46%	47%	54%	54%

Répartition des notes des candidats :

	2015	2014	2013	2012
Moyenne des candidats interrogés	<b>10,1</b>	<b>10,3</b>	<b>10,4</b>	<b>10,6</b>
Moyenne des candidats admis	<b>13,6</b>	<b>14</b>	<b>13,6</b>	<b>13,5</b>
Notes inférieures à 8*	107	86	70	89
Notes comprises entre 8 inclus et 10 exclu	98	83	101	79
Notes supérieures à 16**	<b>28</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>34</b>

\*La note de 8 représente un point de bascule entre les candidats assez éloignés des attentes, quelle que soit la cause de cette insuffisance, et les candidats qui, avec une meilleure préparation (tant linguistique que sur les textes réglementaires) peuvent espérer l'admission dès l'année prochaine.

## SERVICE INTER-ACADÉMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

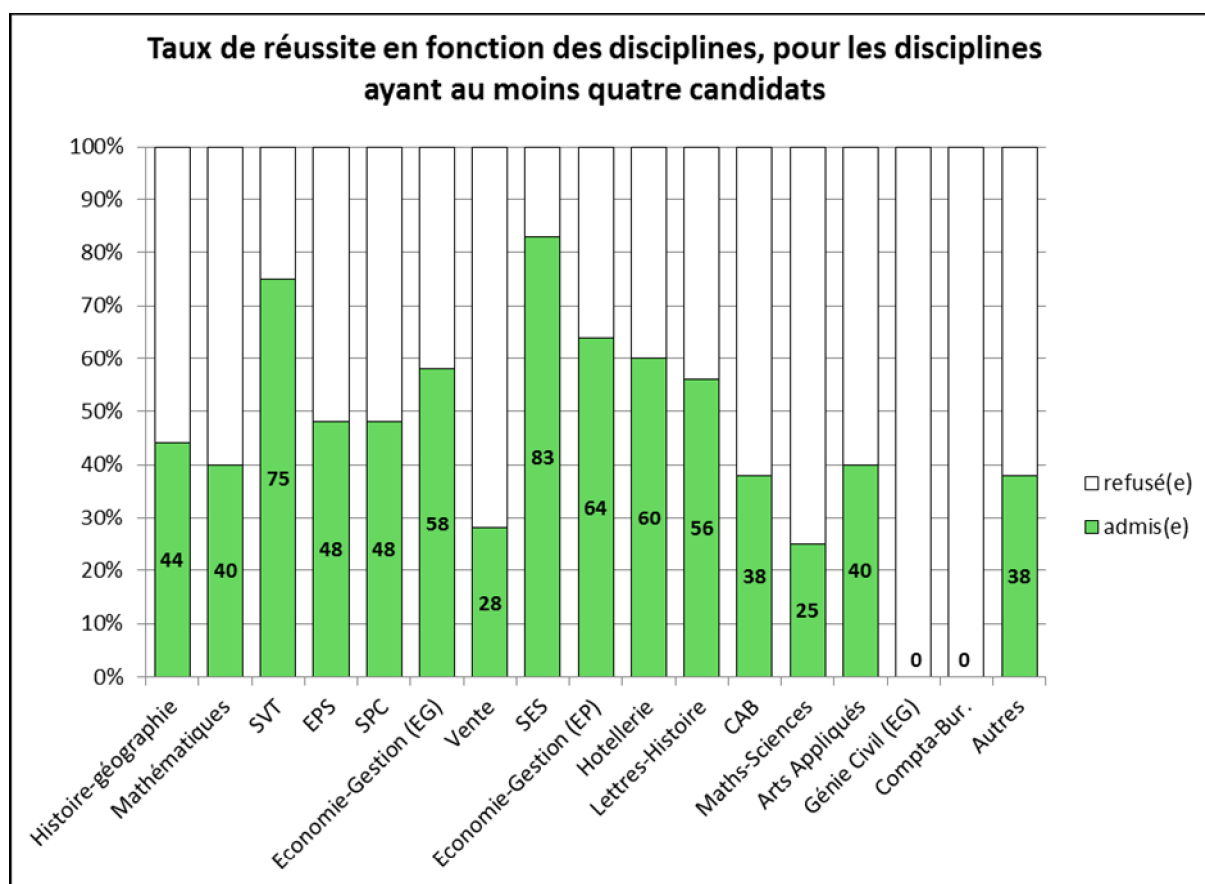
### 3. Résultats par académie

Académie	2015		
	présents	admis	Taux admis/présents
expatriés	10	6	60%
Paris	79	30	79%
Créteil	134	71	53%
Versailles	158	67	42%
total	380	174	46%

### 4. Résultats par voie d'enseignement

Voie d'enseignement	2015		
	présents	admis	Taux admis/présents
Enseignement Professionnel	98	42	43%
Enseignement Général et Technologique	282	132	47%

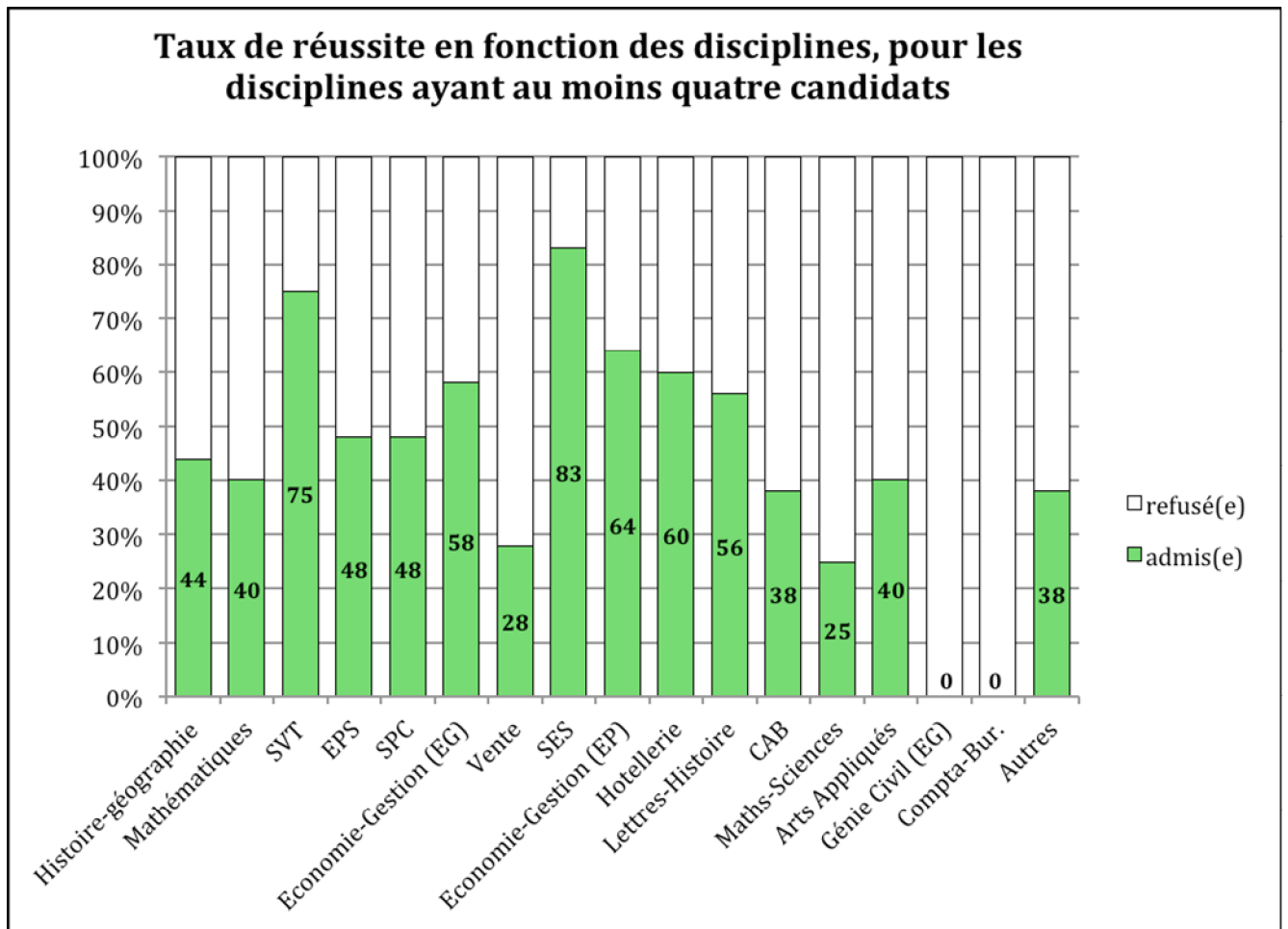
### 5. Résultats par LVE



## SERVICE INTER-ACADÉMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

### 6. Résultats par DNL

Le taux de réussite par discipline varie assez fortement étant donné les faibles effectifs de candidats pour beaucoup de disciplines.



## SERVICE INTER-ACADÉMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

### III. Textes réglementaires, sites institutionnels

*Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré*  
Circulaire n°92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n°33 du 3 septembre 1992

*Mise en place des sections européennes en lycée professionnel*  
Note de service n°2001-151 du 27 juillet 2001, publiée au B.O. n°31 du 30 août 2001

#### **Indication « section européenne » ou « section de langue orientale » au baccalauréat**

##### *Séries générales et technologiques*

Décrets n°93-1092 et 93-1093 du 15 septembre 1993 (règlement général des baccalauréats général et technologique)

Arrêté du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003

Note de service n°2003-192 du 5 novembre 2003 publiée au B.O. n°42 du 13 novembre 2003

##### *Baccalauréat professionnel*

Arrêté du 4 août 2000 publié au B.O. n°32 du 14 septembre 2000

Arrêté rectificatif du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003

Arrêté rectificatif du 22 mars 2005 publié au B.O. n°16 du 21 avril 2005

Arrêté rectificatif du 21 août 2006 publié au B.O. n°34 du 21 septembre 2006

#### **Certification complémentaire pour les enseignants souhaitant enseigner la DNL**

Arrêté du 23 décembre 2003 publié au B.O. n°7 du 12 février 2004

Arrêté du 27 septembre 2005 (rectificatif à l'arrêté du 23 décembre 2003) publié au J.O. du 8 octobre 2005

Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 publiée au B.O. n°39 du 28 octobre 2004 (modalités d'organisation de l'examen).

#### **Sites institutionnels**

[eduscol](#) : en particulier l'onglet « europe-monde »

[Emilangues](#) : en particulier le volet DNL

[CIEP](#) : en particulier l'onglet « programmes de mobilité »

[CNDP](#) , [sceren](#)

[Académie de Créteil](#) : espaces « enseignement et formation », « Europe et International »

[Académie de Paris](#) : espaces « pédagogie », « Europe et International »

[Académie de Versailles](#) : espaces « pédagogie », « Europe et International »

#### **Travaux et rapports des inspections générales:**

L'enseignement des SVT en langue étrangère: <http://www.education.gouv.fr/cid55146/les-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-une-discipline-enseignee-en-langue-etrangere.html>

L'enseignement des mathématiques en langue étrangère (2010)

L'enseignement des sciences physiques et chimiques en SELO (2008)

Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues (2009) : *Rapport n°2009-100* : novembre 2009